



## **COMPTE RENDU du CA du 27 MAI 2009**

L'AG de l'ACA du 27 mai 2009 a vu la démission de son président, M Claude Serre, et de la totalité des membres du CA.

Ont été élus M Robert Luchez en tant que nouveau président de l'association et 12 membres du CA (F Atger, C Bauerschmitt, N Blot, A Coural, G de Fontaines, JP de Gasté, C Godard, JM Grimal, JB Kupaj, N Lehembre, C Quet et D Souppat).

Suite à cette assemblée générale, un conseil d'administration s'est réuni.

Etaient présent : Robert Luchez, F Atger, C Bauerschmitt, G de Fontaine, JP de Gaste, C Godard, JM Grimal, JB Kupaj et D Souppat.

En voici le compte rendu :

M Robert Luchez a précisé son objectif de travail :

Pour l'avenir de l'ACA, il veut privilégier un travail de groupe et s'appuyer sur les commissions endurance, modèles et allure et communication afin de répondre au mieux aux attentes des éleveurs et à l'évolution de l'association.

Il souhaite aussi une plus étroite collaboration entre l'ACA et les associations régionales.

### **Résolution n° 1 :**

Il énonce ensuite sa proposition de bureau comme suit :

- Daniel Souppat, vice président et animateur de la commission modèles et allure.
- François Atger, vice président et animateur de la commission endurance.
- Nadia Lehembre, trésorière.
- Catherine Bauerschmitt, secrétaire et animatrice de la commission communication.

Ce bureau est voté à l'unanimité des voies présentes.

### **Résolution n° 2 :**

M Daniel Souppat est ensuite proposé pour la gestion de la mise en place du Championnat de France Modèles et Allure 2009 à Vichy.

Ce mandat est voté à l'unanimité des voies présentes.

### **Résolution n° 3 :**

La mise en place du programme d'élevage de Modèles et Allure travaillé précédemment est votée à l'unanimité des voies présentes.

### **Questions diverses :**

François Atger demande à Robert Luchez de prendre contact avec Claude Serre afin de lui exprimer le respect et les remerciements qui lui sont dus pour son travail accompli sous son mandat.

Mme Myriam Lambert, secrétaire, engagée par le bureau précédent avec un CAE (contrat réglementé qui permet la prise en charge pour partie du salaire pendant un an, soit 800€ par



mois) est en période d'essai jusqu'au 13 juin 2009. Son contrat et son CV doivent être communiqués au CA rapidement.

Il est évoqué le fait de lui confier la rédaction du compte rendu de l'AG à l'aide des bandes son enregistrées lors de la séance.

M Jean Pierre de Gasté souligne qu'il désire être l'interface entre l'ACA et l'AFAC et ainsi conserver l'indépendance de l'AFAC vis à vis de l'ACA.

M Robert Luchez lui confirme son souhait de le voir prendre en charge les relations entre l'ACA et l'AFAC.

M Jean Pierre de Gasté fait part ensuite de quelques règles élémentaires de séance qu'il aimerait voir appliquées :

- le président gère les séances du CA et autorise la prise de parole d'une seule personne à la fois.
- les téléphones portables sont en mode silence et les appels urgents sont pris à l'extérieur de la salle de réunion.
- il doit y avoir une réelle volonté du président et des membres du CA de ne mettre en place que les projets et actions qui ont reçu l'unanimité des votes.
- à la suite de chaque CA, un rapport devrait être communiqué aux adhérents sur les décisions prises et les éventuels débats.

La séance est levée à 19h45.

CB